

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 153

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

OBJET

Aide au développement du sport départemental : manifestations sportives : 2ème répartition

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319696**

PRESENTATION

Dans le cadre du traitement des demandes de subventions pour des manifestations sportives, le Département s'est doté d'un cadre d'intervention formalisé dont les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les clubs affiliés et Comités départementaux affiliés dont le siège social se situe dans le Département.
- La manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental. (Exception pour les associations sportives affiliées à la Fédération française de ski)
- Dans tous les cas, l'objet de la manifestation doit être en corrélation avec la politique sportive du Département et traité en fonction de la nature et de la place occupée par la discipline sportive dans le département.

PROPOSITION

Pour 2016, il est proposé dans ce rapport de soutenir les manifestations qui participent à l'identité du département en rayonnant largement au-delà par leurs aspects économiques et médiatiques.

Ainsi, les manifestations prioritairement soutenues, seront celles représentant un niveau sportif élevé (niveau international et national), celles faisant l'objet d'une participation massive, ainsi que celles recevant du public important.

De même, une attention toute particulière sera portée aux manifestations se déroulant dans les parcs et domaines départementaux.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'attribution de subventions en faveur de :

- 27 associations pour l'organisation de 28 manifestations sportives pour un montant total de 330 500 €

CONSEQUENCES FINANCIERES

<i>N° programme</i>	<i>N° d'opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Imputation</i>	<i>Engagement CP</i>
10 408	1 002711	<i>MANIFESTATIONS SPORTIVES 2ème répartition</i>	65 – 32 - 6574	330 500 €

CONCLUSIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser à signer, en cas de subvention supérieure au seuil de 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

En cas de décision favorable, la dépense correspondante à cet objet, s'élèvera à 330 500 €.

La dépense d'un montant de 330 500 € sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget du département sur le chapitre 65 au titre de l'exercice 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL